



Le président

Bordeaux, le 22/01/2020

à

Dossier suivi par :  
Jean-Pierre Rolland, greffier de la 2<sup>ème</sup> section  
T. 05 56 56 47 00  
Mèl. : [nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr](mailto:nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr)

Contrôle n° 2019-0050

Objet : notification du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du lycée polyvalent Turgot de Limoges

P.J. : 1 rapport

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur Pascal DEJAMMET  
Proviseur du lycée polyvalent Turgot  
6, rue Paul Dérignac  
87000 LIMOGES

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport comportant les observations définitives de la chambre sur le contrôle des comptes et de la gestion du lycée polyvalent Turgot de Limoges concernant les exercices 2013 jusqu'à la période la plus récente pour lequel, à l'expiration du délai d'un mois prévu par l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, la chambre n'a reçu aucune réponse écrite destinée à y être jointe.

Je vous rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à sa communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de l'inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle il donnera lieu à débat. Dans cette perspective, le rapport sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ce document pourra être publié et communiqué aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, le rapport d'observations sera transmis au préfet, à la directrice départementale des finances publiques de la Haute-Vienne ainsi qu'à la rectrice de l'académie de Limoges.

Jean-François Monteils



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

## LYCEE POLYVALENT TURGOT (Département de la Haute-Vienne)

Exercices 2013 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,  
a été délibéré par la chambre le 7 novembre 2019.

## TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE .....	2
INTRODUCTION.....	3
1 LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT .....	4
1.1 Eléments généraux .....	4
1.2 L'organisation budgétaire .....	4
1.3 Les événements marquants durant la période sous revue .....	5
2 LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT .....	5
2.1 Présentation générale du budget consolidé .....	6
2.2 La section de fonctionnement .....	7
2.2.1 Les produits de fonctionnement.....	7
2.2.2 Les dépenses de fonctionnement .....	8
2.2.3 Le résultat et la capacité d'autofinancement.....	10
2.3 Le financement des investissements .....	11
2.4 L'équilibre bilancier.....	12

## **SYNTHÈSE**

Le lycée Turgot, situé à Limoges, est un établissement d'enseignement général et technologique, support du groupement d'établissements (GRETA) du Limousin. Il abrite une Unité de Formation par Apprentissage de l'Industrie (UFAI).

La période examinée par la chambre régionale des comptes est essentiellement marquée par la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, du GRETA du Limousin rattaché administrativement à l'établissement et qui procède de la fusion des quatre GRETA de l'ancienne région Limousin.

La situation financière de l'établissement demeure satisfaisante tout au long de la période sous revue, à l'exception de l'exercice 2017 marqué par l'engagement d'un surcroît de dépenses en cours d'exercice auquel s'ajoute un recul des parts de marchés du GRETA. La situation bilancielle de l'établissement demeure malgré tout solide et s'illustre par un niveau conséquent de réserves.

## INTRODUCTION

Le contrôle des comptes et de la gestion du lycée d'enseignement général et technologique Turgot à Limoges a été effectué dans le cadre de la programmation 2019 de la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine.

L'ouverture du contrôle a été notifiée à l'ordonnateur, M. Pascal DEJAMMET, proviseur du lycée par lettre du 16 avril 2019, et à M. Bernard MONTIBUS, son prédécesseur, par lettre du 3 juin 2019. L'entretien de début de contrôle s'est déroulé le 20 mai 2019 avec l'ordonnateur, ainsi que le 11 juin 2019 avec son prédécesseur.

L'entretien de fin de contrôle s'est déroulé le 26 juin 2019 avec l'ordonnateur et le 25 juin 2019 avec son prédécesseur.

Lors de la séance du 16 juillet 2019, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations provisoires qui ont été notifiées le 26 juillet 2019 à l'ordonnateur et son prédécesseur.

A l'issue du délai visé à l'article L. 243-2 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine n'a reçu aucune réponse écrite relative au rapport d'observations provisoires.

Lors de la séance du 7 novembre 2019, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives contenues dans le présent rapport.

# 1 LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

## 1.1 Eléments généraux

Le lycée Turgot, situé au centre-ville de Limoges, est un établissement d'enseignement général et technologique, support du groupement d'établissements (GRETA) du Limousin depuis janvier 2017 et abritant par ailleurs une Unité de Formation par Apprentissage de l'Industrie (UFAI).

Il affichait, lors de la rentrée scolaire 2018/2019, 933 élèves, dont 115 élèves dans différentes formations post-baccalauréat. Il est précisé que le lycée comptait, en 2013, 768 élèves. Par conséquent, il connaît, sur la période, une progression de ses effectifs de 21 %.

Le lycée offre des formations centrées sur la filière générale<sup>1</sup> et la filière technologique<sup>2</sup> dans différents domaines scientifiques. Il dispense également des formations d'enseignement supérieur<sup>3</sup>.

L'UFAI Turgot, rattachée administrativement à l'établissement, accueille 126 apprentis en baccalauréat professionnel « technicien d'usinage », en brevet de technicien supérieur (BTS) pour les spécialités électrotechnicien, technico-commercial, systèmes numériques et assistant technique d'ingénieur.

Le GRETA du Limousin comprend 8 050 stagiaires pour un volume d'heures de formations réalisées qui s'élève à 642 825 heures.

## 1.2 L'organisation budgétaire

L'article R. 421-9 du code de l'éducation dispose que le proviseur est responsable de la préparation des travaux qui sont soumis au conseil d'administration. Dans ce cadre, il prépare, avec le concours du gestionnaire, les documents budgétaires et comptables.

Le budget de l'établissement est composé d'un budget principal consacré au lycée Turgot, puis de deux budgets annexes :

- le budget annexe du CFA, devenu UFAI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- le budget annexe du GRETA de la Haute-Vienne, devenu GRETA du Limousin suite à la fusion des 4 GRETA de la région au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (voir *infra*).

La période sous revue a été marquée par la mise en œuvre du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements

---

<sup>1</sup> Baccalauréat scientifique (S)

<sup>2</sup> Baccalauréat Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

<sup>3</sup> Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) « physique technologie science de l'ingénieur » en première année puis « physique technologie » en seconde année ainsi que les brevets de technicien supérieur « électrotechnique » et « systèmes numériques – option informatique et réseaux »

publics locaux d'enseignement (EPL) et notamment leur architecture budgétaire. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'établissement applique l'instruction comptable M9.6.

Conformément à cette instruction comptable, le budget principal du lycée présente une section de fonctionnement qui retrace les ressources et les dépenses du service général et des services spéciaux, ainsi qu'une section des opérations en capital. Les budgets annexes sont composés de deux sections : l'une de fonctionnement, l'autre d'opérations en capital.

L'organisation budgétaire du lycée Turgot est conforme aux textes et n'appelle pas d'observation.

### **1.3 Les événements marquants durant la période sous revue**

La création d'un GRETA sur le ressort de l'ancienne région Limousin, procédant de la fusion des quatre GRETA préexistants<sup>4</sup>, constitue l'événement majeur pour l'établissement sur la période. Cette fusion a été engagée par un arrêté du recteur d'académie du 20 septembre 2016 alors que la situation de chaque GRETA était très différente : des situations financières contrastées, des politiques de développement ainsi que des pratiques de gestion des ressources humaines spécifiques à chacune des entités.

Le projet de fusion, lancé par le recteur d'académie, fut, dès lors, conditionné par des contraintes financières, un calendrier concis et l'obligation du maintien de l'emploi au plan local. La mise en place de son organisation ainsi que le lancement de son activité ont mobilisé les équipes de l'établissement tout au long de l'exercice 2017 puisque le lycée Turgot est devenu le siège du nouveau GRETA.

Par ailleurs, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le centre de formation et d'apprentissage (CFA) du lycée Turgot devient une unité de formation par apprentissage de l'industrie (UFAI) liée par convention au centre de formation et d'apprentissage de l'industrie (CFAI) de Tulle.

En ce qui concerne les opérations d'investissement, le lycée, qui est implanté sur une surface foncière de 4,5 ha en centre-ville de Limoges, fait l'objet d'une restructuration lourde engagée à partir de 2011, avec plusieurs phases de travaux qui s'échelonnent jusqu'en 2022.

## **2 LA SITUATION FINANCIERE DE L'ETABLISSEMENT**

L'analyse de la situation financière du lycée Turgot a été réalisée à partir des comptes financiers sur la période 2013 à 2018<sup>5</sup>. Elle porte sur la totalité du budget, comprenant le budget principal et les budgets annexes du CFA/UFAI et du GRETA.

---

<sup>4</sup> GRETA Haute-Vienne, GRETA Creuse, GRETA Corrèze-Sud, et GRETA Haute-Corrèze

<sup>5</sup> Voir les comptes financiers 2018 du lycée, du GRETA et de l'UFAI, ainsi que les rapports conjoints de l'ordonnateur et de l'agent comptable du lycée, du GRETA et de l'UFAI.

La création du GRETA du Limousin le 1<sup>er</sup> janvier 2017 a augmenté, de manière substantielle, les masses budgétaires de l'établissement dans la mesure où ce GRETA est rattaché administrativement au lycée Turgot<sup>6</sup>. Il est ainsi tenu compte de cette situation dans l'analyse financière qui suit.

## 2.1 Présentation générale du budget consolidé

Tableau n° 1 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement du budget consolidé

Fonctionnement	2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Dep	Rec	Dep	Rec	Dep	Rec	Dep	Rec	Dep	Rec	Dep	Rec
Budget principal	1 484 767	1 577 629	1 407 739	1 514 613	1 371 366	1 520 810	1 349 605	1 458 540	1 453 281	1 463 061	1 557 994	1 525 201
CFA	521 413	516 055	650 475	689 591	693 246	708 926	728 636	744 255	871 894	669 526	790 810	779 613
GRETA	3 411 849	3 687 179	3 632 891	3 984 351	3 216 054	3 673 892	3 727 210	3 814 882	8 600 925	8 133 648	8 863 733	8 876 856
<b>TOTAL</b>	<b>5 418 028</b>	<b>5 780 862</b>	<b>5 691 104</b>	<b>6 188 555</b>	<b>5 280 666</b>	<b>5 903 628</b>	<b>5 805 451</b>	<b>6 017 677</b>	<b>10 926 100</b>	<b>10 266 236</b>	<b>11 212 537</b>	<b>11 181 670</b>
Résultat consolidé		362 834		497 450		622 963		212 226	-659 864		-30 867	

Source : CRC, à partir des comptes financiers

La période sous revue est marquée par une situation financière particulièrement satisfaisante jusqu'en 2016. Le résultat consolidé, fortement déficitaire de 2017, est pratiquement comblé en 2018. Il convient de préciser que la forte progression des recettes et dépenses du budget annexe GRETA en 2017 est due à la consolidation des comptes du GRETA de la Haute-Vienne avec les GRETA de la Creuse, de Haute-Corrèze et de sud-Corrèze, formant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le GRETA du Limousin (voir *supra*).

<sup>6</sup> GRETA de la Haute-Vienne, de la Creuse, de Sud-Corrèze et de Haute-Corrèze

## 2.2 La section de fonctionnement

### 2.2.1 Les produits de fonctionnement

Tableau n° 2 : Evolution des produits de fonctionnement (en €)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Services généraux	938 740	841 328	814 669	750 300	764 266	863 779	-8,0%
<i>dont activité pédagogique</i>	319 816	237 097	221 253	201 576	255 472	397 819	24,4%
<i>dont vie de l'élève</i>	99 726	86 599	59 494	39 038	39 526	37 187	-62,7%
<i>dont administration et logistique</i>	519 198	517 632	533 922	509 686	469 267	428 772	-17,4%
Services spéciaux	638 889	673 285	706 141	708 240	698 796	661 422	3,5%
<i>dont restauration et hébergement</i>	545 256	575 449	600 692	609 799	596 258	561 832	3,0%
<i>dont bourses nationales</i>	93 633	97 836	105 450	98 441	102 537	99 590	6,4%
<b>Sous-total budget principal (a)</b>	<b>1 577 629</b>	<b>1 514 613</b>	<b>1 520 810</b>	<b>1 458 540</b>	<b>1 463 061</b>	<b>1 525 201</b>	-3,3%
Budget annexe CFA (b)	516 055	689 591	708 926	744 255	669 526	779 613	51,1%
Budget annexe GRETA (c)	3 687 179	3 984 351	3 673 892	3 814 882	8 133 648	8 876 856	140,7%
<b>TOTAL</b>	<b>5 780 862</b>	<b>6 188 555</b>	<b>5 903 628</b>	<b>6 017 677</b>	<b>10 266 236</b>	<b>11 181 670</b>	93,4%
Evolution n/n-1	N.S.	7,1%	-4,6%	1,9%	70,6%	8,9%	-

Source : CRC, à partir des comptes financiers

En ce qui concerne son budget principal, le lycée ne dispose pas de marge de manœuvre pour déterminer le niveau des recettes car celles-ci sont quasi-exclusivement constituées de subventions et de produits de restauration scolaire et d'hébergement dont les tarifs sont fixés par la région.

L'accroissement du volume des recettes résulte exclusivement du regroupement de l'ensemble des GRETA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n'appelle pas d'observation.

Tableau n° 3 : Evolution des subventions régionales (en €)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Total apports région budget principal	436 928	482 702	442 398	430 119	421 464	567 407	29,9%
<i>dont dotation de fonctionnement de la région</i>	394 739	394 739	394 739	394 739	394 739	375 002	-5,0%
<i>dont dotation d'éducation physique et sportive</i>	9 802	9 802	9 802	9 400	0	0	-100,0%
<i>dont subventions spécifiques région</i>	32 387	78 161	37 857	25 980	26 725	192 405	494,1%
<i>En % des produits de fonctionnement</i>	27,7%	31,9%	29,1%	29,5%	28,8%	37,2%	
Total apports région BA CFA (UFAI à partir de 2018)	55 746	101 258	126 599	107 335	112 881	1 164	-97,9%
<i>En % des produits de fonctionnement</i>	10,8%	14,7%	17,9%	14,4%	16,9%	0,1%	

Source : CRC, à partir des comptes financiers et arrêtés de subventions de la Région 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018

L'augmentation des subventions régionales affectées au budget général de l'établissement s'explique par la forte progression des subventions spécifiques en 2018. Ce ressaut correspond au versement d'une subvention de 180 K€ pour le financement de la rénovation des blocs scientifiques du lycée, notamment l'achat de matériels.

Pour autant, la dotation globale de fonctionnement accordée par la région entre 2013 et 2018 diminue de 5 % alors que, dans le même temps, les effectifs de l'établissement ont progressé de plus de 20 %. Ainsi, la dotation de fonctionnement passe de 514 € par élève en 2013 à 402 € en 2018.

**Tableau n° 4 : Evolution de la taxe d'apprentissage affectée au fonctionnement (en €)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Taxe d'apprentissage BP	77 577	81 049	53 387	54 298	56 534	53 149	-31,5%
<i>En % des produits de fonctionnement</i>	4,9%	5,4%	3,5%	3,7%	3,9%	3,5%	
Taxe d'apprentissage BA CFA (UFAI en 2018)	246 232	385 797	337 330	456 216	377 057	0	-100,0%
<i>En % des produits de fonctionnement</i>	47,7%	55,9%	47,6%	61,3%	56,3%	0,0%	

Source : CRC, à partir des comptes financiers

Alors qu'en 2018 le budget annexe CFA de l'établissement n'est plus alimenté par la taxe d'apprentissage, le montant de cette taxe diminue aussi fortement sur le budget principal. Il est précisé que l'UFAI Turgot ne perçoit plus de taxe d'apprentissage dans la mesure où elle est désormais financée par une dotation de fonctionnement versée par le CFAI de Tulle avec lequel elle a passé une convention.

## 2.2.2 Les dépenses de fonctionnement

**Tableau n° 5 : Evolution des dépenses de fonctionnement (en €)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Services généraux	896 261	797 375	714 101	675 631	802 301	922 218	2,9%
<i>dont activité pédagogique</i>	272 837	248 300	208 104	218 210	283 595	396 098	45,2%
<i>dont vie de l'élève</i>	100 890	84 650	57 921	37 964	40 154	37 187	-63,1%
<i>dont administration et logistique</i>	522 534	464 425	448 076	419 456	478 552	488 932	-6,4%
Services spéciaux	588 505	610 364	657 265	673 974	650 980	635 776	8,0%
<i>dont restauration et hébergement</i>	494 873	512 528	551 815	575 533	548 443	536 186	8,3%
<i>dont bourses nationales</i>	93 633	97 836	105 450	98 441	102 537	99 590	6,4%
<b>Sous-total budget principal (a)</b>	<b>1 484 767</b>	<b>1 407 739</b>	<b>1 371 366</b>	<b>1 349 605</b>	<b>1 453 281</b>	<b>1 557 994</b>	4,9%
Budget annexe CFA (b)	521 413	650 475	693 246	728 636	871 894	790 810	51,7%
Budget annexe GRETA (c)	3 411 849	3 632 891	3 216 051	3 727 210	8 600 925	8 863 733	159,8%
<b>TOTAL (d = a+b+c)</b>	<b>5 418 028</b>	<b>5 691 104</b>	<b>5 280 663</b>	<b>5 805 451</b>	<b>10 926 100</b>	<b>11 212 537</b>	106,9%
<i>Evolution n/n-1</i>	N.S.	5,0%	-7,2%	9,9%	88,2%	2,6%	-

Source : CRC, à partir des comptes financiers

A l'instar de ce qui est indiqué *supra*, la forte progression des dépenses de fonctionnement est portée par le rattachement des GRETA au lycée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'ancien ordonnateur a précisé oralement, au cours de l'instruction, que ses services ont engagé, au cours de cet exercice, une action d'harmonisation salariale des personnels administratifs des catégories A et B des GRETA. Cette action d'harmonisation salariale devait se poursuivre, en 2018, au profit des formateurs.

L'ordonnateur a également précisé que la forte progression des charges relatives à l'activité pédagogique en 2018 s'explique principalement par le paiement des dépenses relatives à la rénovation des blocs scientifiques pour laquelle le lycée a perçu une subvention spécifique ainsi qu'il est indiqué *supra*. De même, la diminution des charges relatives à la vie de l'élève en début de période s'explique par l'achèvement du programme pédagogique « cordée de la réussite ».

**Tableau n° 6 : Les dépenses relatives aux fluides**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Eau</i>	16 353	15 260	17 851	15 531	23 738	16 803
<i>Gaz</i>	158 895	112 792	109 711	81 332	111 471	151 288
<i>Electricité</i>	73 345	75 749	82 512	66 201	71 438	57 011
<i>Carburant</i>	-	-	-	-	-	1 849
TOTAL	248 593	203 801	210 074	163 064	206 647	226 951

Source : Lycée Turgot

Note : la ligne « carburant » constitue une dépense exceptionnelle due à l'installation provisoire d'un groupe électrogène dans le courant de l'année 2018 suite à une avarie des installations électriques.

Les dépenses de viabilisation sont en recul sur la période (-8,7 %). Interrogé, l'ancien ordonnateur a indiqué que la forte baisse des charges de gaz s'explique par la mise en place d'un marché UGAP en 2016. Le rebond qui a suivi est lié au regroupement des GRETA dans les locaux de l'établissement en 2017.

### 2.2.3 Le résultat et la capacité d'autofinancement

Tableau n° 7 : Evolution du résultat consolidé (en €)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lycée Turgot	92 862	106 874	149 445	108 934	9 780	-32 793
CFA (UFAI au 1er janvier 2018)	-5 358	39 116	15 680	15 620	-202 368	-11 197
GRETA Haute-Vienne (Limousin au 1er janvier 2017)	275 330	351 460	457 838	87 672	-467 277	13 123
<b>Résultat cumulé</b>	<b>362 834</b>	<b>497 450</b>	<b>622 963</b>	<b>212 226</b>	<b>-659 864</b>	<b>-30 867</b>

Source : CRC, à partir des comptes financiers

Si les exercices 2017 et 2018 sont déficitaires dans des proportions très différentes, les causes de ce déficit ne sont pas les mêmes entre les deux exercices.

En 2017, le déficit est essentiellement le fait de la création du nouveau GRETA au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puisque son déficit constitue plus de 60 % du déficit cumulé de l'établissement. En revanche, en 2018, le résultat comptable du GRETA est légèrement excédentaire et le déficit constaté en 2018 est principalement le fait des comptes du budget principal du lycée.

L'ordonnateur en fonctions a apporté plusieurs éléments d'explication sur le déficit constaté en 2017 :

- le volume des marchés contractés avec la région s'est réduit alors que cette dernière demeure le principal client du GRETA puisqu'elle représente, en 2017, 65,32 % de son chiffre d'affaires en termes d'activités de formation ;
- le temps et les efforts consacrés à la prospection commerciale ont été moins importants que les autres années car les personnels du GRETA ont été fortement mobilisés par la préparation de la labellisation de cet organisme ;
- d'importantes dépenses ont été consacrées au renouvellement des matériels informatiques et bureautiques obsolètes, indispensable pour permettre à l'établissement de mieux répondre aux appels d'offres et de se conformer aux exigences du cahier des charges du label Eduform<sup>7</sup>.

Ainsi, le niveau de recettes réalisé en 2017 (8 133 000 €) s'est avéré en deçà du niveau prévu (8 315 000 €) alors que les charges réalisées (8 600 000€) ont dépassé la prévision (8 358 000 €).

En 2018, l'amélioration de la situation du GRETA s'explique, selon l'ordonnateur, par :

- la création d'agences territoriales situées dans les lycées sièges des anciens GRETA qui a permis la mise en œuvre d'actions de formation au plus près des utilisateurs dans des territoires ruraux isolés ;
- des partenariats noués avec d'autres établissements de formation dotés de compétences complémentaires mais n'intervenant pas sur le même territoire ;

<sup>7</sup> En effet, l'obtention du nouveau label, baptisé Eduform, est rendue obligatoire pour avoir la possibilité de répondre aux appels d'offres de tous les partenaires institutionnels. Elle est conditionnée par la réalisation d'un audit conduit par des agents agréés par le ministère de l'Éducation nationale.

- l'obtention du label Eduform qui a renforcé l'image de l'établissement et lui permet de se positionner sur des marchés qui dépassent le territoire de l'ancienne région Limousin.

**Tableau n° 8 : Evolution de la capacité d'autofinancement cumulée (en €)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Lycée Turgot	115 813	130 566	167 532	127 050	18 156	-25 441
CFA (UFAI au 1er janvier 2018)	0	37 939	15 720	24 305	-202 089	-9 824
GRETA Haute-Vienne (Limousin au 1er janvier 2017)	282 685	337 545	462 146	99 278	-436 620	42 396
<b>CAF</b>	<b>398 498</b>	<b>506 050</b>	<b>645 398</b>	<b>250 634</b>	<b>-620 553</b>	<b>7 130</b>

Source : CRC, à partir des comptes financiers

Au 31 décembre 2018, soit deux ans après la création du GRETA du Limousin adossé sur le budget de l'établissement, il apparaît que le lycée Turgot ne parvient pas à retrouver les hauts niveaux de capacité d'autofinancement qu'il affichait régulièrement jusqu'à l'exercice 2015.

Toutefois, l'ordonnateur a indiqué oralement que les perspectives d'accroissement du chiffre d'affaires du GRETA Limousin seront à nouveau favorables à moyen terme. Les parts de marchés, notamment celles souscrites avec la région Nouvelle-Aquitaine, se seraient redressées depuis la fin 2018. De nouveaux marchés sont également conclus avec des entreprises privées en matière de formation sur la sécurité et la fibre optique.

## 2.3 Le financement des investissements

**Tableau n° 9 : Evolution du financement des investissements du budget cumulé (en €)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
CAF	398 498	506 050	645 398	250 634	-620 553	7 130	-98,2%
+ mise à disposition d'immobilisations par la Région	0	0	20 241	0	0	0	-
+ Subventions	60 314	154 892	143 242	19 738	87 878	97 576	61,8%
<i>dont région</i>	46 801	154 892	140 242	19 738	82 878	97 576	108,5%
<i>dont Etat</i>	13 513	0	3 000	0	5 000	0	-100,0%
+ Taxe apprentissage	13 209	1 255	17 460	10 000	19 794	2 627	-80,1%
+ Cession d'actifs	1 252	0	0	0	0	0	-100,0%
<b>= Total ressources investissement</b>	<b>473 273</b>	<b>662 197</b>	<b>826 341</b>	<b>280 371</b>	<b>-512 882</b>	<b>107 332</b>	<b>-77,3%</b>
- Dépenses investissement	73 524	161 007	199 875	55 495	169 246	100 202	36,3%
<b>= Apport ou prélèvement fond de roulement</b>	<b>399 749</b>	<b>501 190</b>	<b>626 466</b>	<b>224 876</b>	<b>-682 128</b>	<b>7 130</b>	<b>-98,2%</b>

Source : CRC, à partir des comptes financiers

L'établissement a toujours disposé des ressources nécessaires pour mener à bien ses investissements, bien que contraint en 2017 de prélever massivement sur son fonds de roulement pour les financer. Il est précisé que le lycée ne connaît aucun endettement.

## 2.4 L'équilibre bilanciel

Tableau n° 10 : Evolution de l'équilibre bilanciel (en €)

<i>au 31 décembre</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ressources stables	2 710 817	3 245 108	3 943 015	4 083 833	5 453 531	5 421 784
<i>dont 102 - Biens mis à disposition</i>	0	0	19 229	18 217	17 205	16 193
<i>dont 1068 - Réserves</i>	1 915 478	2 278 312	2 775 762	3 398 725	5 566 000	4 906 136
<i>dont 120 ou 129 - résultat de l'exercice</i>	362 834	497 450	622 963	212 226	-659 864	-30 867
<i>dont 131 à 139 - Subventions d'investissement</i>	408 569	469 346	525 061	454 665	453 203	453 336
<i>dont provisions</i>	23 936	0	0	0	76 987	76 987
- Immobilisations (actif net)	503 305	536 406	607 846	523 788	681 640	642 764
<b>= Fond de roulement (A)</b>	<b>2 207 512</b>	<b>2 708 702</b>	<b>3 335 169</b>	<b>3 560 045</b>	<b>4 771 891</b>	<b>4 779 021</b>
<i>en jours de dépenses</i>	149	174	231	224	159	156
Stocks de matière première	59 567	62 150	63 412	67 043	59 477	67 063
+ Créances	634 978	1 343 019	1 159 848	1 342 090	3 361 095	3 508 132
- Dettes	298 247	369 910	198 718	248 286	606 534	654 785
<b>= Besoin de fond de roulement (B)</b>	<b>396 298</b>	<b>1 035 259</b>	<b>1 024 541</b>	<b>1 160 846</b>	<b>2 814 038</b>	<b>2 920 409</b>
<b>Trésorerie (A-B)</b>	<b>1 811 214</b>	<b>1 673 444</b>	<b>2 310 627</b>	<b>2 399 199</b>	<b>1 957 853</b>	<b>1 858 612</b>
<i>en jours de dépenses</i>	122	107	160	151	65	61

Source : CRC, à partir des comptes financiers

Le bilan de l'établissement est satisfaisant tout au long de la période examinée. Si la trésorerie, rapportée en nombre de jours de dépenses, diminue fortement, son niveau demeure toutefois particulièrement confortable.

La solidité de la situation bilancielle de l'établissement s'illustre surtout par le niveau très élevé des réserves. En 2018, elles représentent environ un peu moins de la moitié des produits de gestion. En outre, il est à noter que le fort rebond des réserves, entre 2016 et 2017, s'explique par le transfert des réserves des GRETA fusionnés au profit du GRETA de la Haute-Vienne



Les publications de la chambre régionale des comptes  
Nouvelle-Aquitaine  
sont disponibles sur le site :

[www.ccomptes.fr/fr/crc-nouvelle-aquitaine](http://www.ccomptes.fr/fr/crc-nouvelle-aquitaine)

**Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine**

3, place des Grands Hommes  
CS 30059  
33064 BORDEAUX Cedex

[nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr](mailto:nouvelleaquitaine@crtc.ccomptes.fr)